



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 40

Votants : 44

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 24 janvier 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-01-02

OBJET :

**MODIFICATION DES
DÉLÉGUÉS AU SICTOM
DES COMBRAILLES**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelyse DURON ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Denis ASTRUC ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Aurélie DEFRETIERE ayant donné procuration à Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ;

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés : Bernard DUVERGER ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Après avoir rappelé qu'avant la fusion de 2017, 33 communes de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy étaient membres du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) des Combrailles et que chacune était représentée par 2 délégués au sein de ce syndicat,

Après avoir rappelé également que lors de la création de la Communauté de Communes au 1er janvier 2017, comme il n'y avait ni identité de périmètre entre le SICTOM et l'EPCI, ni inclusion du SICTOM dans le périmètre de l'EPCI, mais chevauchement des périmètres, il a dû être fait application du principe de représentation substitution,

Vu la délibération n° 2023/09/07 du conseil municipal de la commune de Menat concernant les nouveaux délégués au SICTOM suite à la démission de M. Guillaume MATHIEU,

Vu la délibération n°2023-46 du conseil municipal de la commune de Saint-Maurice de Pionsat concernant les nouveaux délégués au SICTOM suite à la démission de Monsieur Christophe DUPOUX,

Vu la délibération n°50-2023 du conseil municipal de la commune de Vergheas concernant les nouveaux délégués au SICTOM suite à la démission de Madame Marie ZOZIME,

Vu la délibération n°2023-07-82 du conseil municipal de la commune de Saint-Eloy-Les-Mines concernant les nouveaux délégués au SICTOM suite à modifications dans ses représentations.

Vu la délibération n°3-2024 du conseil municipal de la commune de Biollet concernant les nouveaux délégués au SICTOM suite au décès de Monsieur Jean-Paul TOUVERON.

Considérant que ce mécanisme de représentation substitution permet de transférer à un EPCI à fiscalité propre les compétences dont s'étaient déjà dessaisies les communes au profit de syndicats de communes ou de syndicats mixtes, et ce, sans avoir au préalable à retirer ces compétences aux syndicats concernés,

Considérant que conformément à l'article L. 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales les communautés de communes sont ainsi automatiquement substituées à leurs communes membres au sein des syndicats de communes ; étant précisé que le syndicat reste compétent et devient syndicat mixte puisque l'EPCI y adhère au lieu et place de ses communes membres,

Considérant que le SICTOM des Combrailles comprenait avant la fusion 2 délégués titulaires par commune membre et qu'il appartient donc désormais à la Communauté de Communes de désigner 66 délégués communautaires pour siéger en son nom au SICTOM des Combrailles,

Propose au Conseil Communautaire :

- De fixer la liste des délégués de la communauté de communes au SICTOM des Combrailles comme suit :

AR Prefecture063-200072080-20240130-CC20240102-DE
Reçu le 02/02/2024

Rémi	DUBOISSET
Muriel	GAILLET
Michel	CHASSAGNOL
Jean-Marie	SIMON
Annie	DARVENNE
Claude	CHAMBON
Rémi	BULIDON
Alain	GOMOT
Vicky	RATNIK
Emmanuelle	ESCAMEZ
Robert	DUBUIS
Jean-Paul	SAUNIER
Jean-Claude	LEDUC
Jean-François	TIXIER
Xavier	DONEAUD
Yves	GIDEL
Sébastien	RICHARDOT
Mathieu	THEVENET
Elie	CHAFFRAIX
Vincent	PECYNY
Coline	JEANNIN
Michelle	LECLACHE
Lucie	GUILLOT
Evelyne	VILCHENON
Pascal	DESCOS
Michel	PHELIPAT
Jean-Yves	ARNAUD
Jocelyne	DUBOIS
Jean-Marc	SAUTERAU
Margaux	PIQUELLE
Dominique	PRADEL
Bernard	LARVIN
Virginie	ARNAUD
Sébastien	CAVARD
René Michel	DEQUAIRE
Jean-Claude	TAUTOU
Gérard	DUBOSCLARD
Alain	LIZARD
Bernard	GRAND
Bruno	LASSAUZET



AR Prefecture063-200072080-20240130-CC20240102-DE
Reçu le 02/02/2024

Carinne	CHARTIER
Marie-Paule	JARRIGE
Philippe	COULANGHON
Didier	HERVE
Leen	BUTTER
Catherine	LAUSSEDAT
Vincent	BARRIER
Jeannine	COUSSON
Daniel	DIONNET
Lionel	FAURE
Gilles	GOUYON
Gérard	MOURLON
Damien	LABBE
Guy	MAQUAIRE
Jacques	LAGUET
Loïc	MARCHAT
Gilles	CHAMPOMIER
Nadine	CHARBONNIER
Thomas	BODY
Corinne	CHAGNON CORNADEAU
Jacqueline	GIDEL
Paul	LAGARDE
Annie	MEGE
Pierrette	TAUTOU
Marion	CAUVIN
Philippe	DUDYSK

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve cette liste de délégués,
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et les charge de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 30 janvier 2024.

Le Président

Laurent DUMAS



Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes